



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/092

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/092

OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la consultation préalable du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail lors de sa séance du 13 juin 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a institué également depuis le 1^{er} janvier 2006 un fonds pour favoriser l'insertion dans la fonction publique.

Ce fonds est alimenté par une contribution des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux d'emploi fixé.

L'article 33 de la loi précitée prévoit en outre qu'un rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés soit présenté aux membres du Comité.

C'est ainsi que la situation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'année 2018 présentée au Comité fait l'objet, conformément à la loi, d'une déclaration à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure la gestion administrative du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

La déclaration 2019 pour l'année 2018 s'établit comme suit :

- Effectif total rémunéré déclaré au 1^{er} janvier 2018 : **156**
- Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : **9**
- Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : **14**
- Taux d'emploi légal : **9,31 %**
- Montant des dépenses réalisées auprès d'entreprises adaptées : **0**
- Contribution au FIPHFP à régler en 2018 : **0**

La répartition des bénéficiaires est la suivante :

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	2
Catégorie B	0	1
Catégorie C	2	9
Total	2	12



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Carrefour de La Brode

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/092

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION
D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_092-DE

Catégories de bénéficiaires	Nombre
Agents recrutés comme travailleurs handicapés	9
Fonctionnaires titulaires d'une ATI	1
Accidents du travail titulaire d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10 %	2
Agents reclassés ou assimilés	2
Total	14

Les derniers chiffres disponibles et référencés montrent que le taux d'emploi se situe à 3,4% pour le secteur privé et à 6,39% pour la fonction publique territoriale (devant la fonction publique hospitalière à 5,51 % et la fonction publique d'état à 4,34%). (Source : rapport d'activité 2016 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rédigé par le FIPHFP, et Rapport du gouvernement de 2018 sur l'emploi des travailleurs handicapés : tous concernés, tous mobilisés).

Le taux d'emploi au sein de la Communauté de communes de Montesquieu de 9,31 % est donc largement supérieur aux moyennes nationales et confirme la volonté d'accompagner les personnes dans leur maintien dans l'emploi.

Après avoir été soumis à l'avis du Comité et conformément à l'article 35 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ce rapport sera présenté au Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce rapport.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

